Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_016-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-016

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT (I.L.E et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-016 - Renouvellement de la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'Agglomération de Saint-Malo

Rapporteur : Monsieur Daniel GARCON

Monsieur Daniel GARCON expose à l'assemblée délibérante que les services de la Police et de la Gendarmerie Nationales, les services de Police Municipale de certaines communes (dont Miniac-Morvan), Saint-Malo agglomération et TRANSDEV SMA Mobilités, exploitant du réseau « MAT » mettent en place un partenariat ayant pour but de consolider et conforter les liens existants en termes d'échanges d'informations et d'actions conjointes sur le réseau de transport, avec pour objectif d'améliorer la sûreté et le sentiment de sécurité de ses voyageurs et de ses personnels.

Ce partenariat prend la forme d'une convention multipartite, signée par toutes les parties prenantes à ce partenariat. Ladite convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la convention de partenariat précédemment signée,

Vu la convention de partenariat proposée,

Considérant la nécessité de coordination entre les différents services de protection civile afin d'assurer la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_016-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le renouvellement de la convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun de l'agglomération de Saint-Malo,**

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents liés à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint,

M. Daniel GARCON



La secrétaire de séance,

Mme Sandra MACE